



Municipalité d'Ormstown
5, RUE GALE,
ORMSTOWN (Québec) J0S 1K0
Tél. 450 829- 2625 - Télécopieur 450 829-4162
Adresse électronique : greffe@ormstown.ca
Site internet : www.ormstown.ca

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

AVIS vous est par la présente donné par le soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité d'Ormstown à l'effet qu'une séance extraordinaire du Conseil Municipal est convoquée par la mairesse, Madame Christine McAleer, pour être tenue **jeudi le 7 juillet 2022 à 18h30** à l'Hôtel de Ville d'Ormstown au 5, rue Gale.

Cette séance sera ouverte au public. Cette séance est ouverte au public, mais ne sera pas diffusée en direct sur You Tube, considérant la durée de ladite séance évaluée à moins de 10 minutes, ce qui serait déraisonnable vu toute l'organisation de la salle du conseil que cela nécessite. Elle le sera cependant sur ZOOM

Toute personne désirant poser une question, mais exclusivement en regard du seul sujet traité à l'ordre du jour ci-dessous, et qui n'entend pas être présente, doit l'adresser au greffe de la Municipalité, à l'adresse électronique suivante: greffe@ormstown.ca , avant midi (12H00) le jour même de la séance extraordinaire.

À l'occasion de cette séance extraordinaire, il sera pris en considération le ou les sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement d'emprunt n° 141-2022 pour des travaux d'asphaltage, d'éclairage et bordures de rues (Phase 2 de la Vallée-des-Outardes.)
4. Avis de motion en vue de modifier le Règlement n° 12-2021 sur la circulation et les limites de vitesse en vue de créer un corridor scolaire.
5. Dépôt et présentation du Projet de Règlement n° 12-2022 modifiant le Règlement n° 12-2021 sur la circulation et les limites de vitesse en vue de créer un corridor scolaire.
6. Adoption du Règlement n° 142-2022 sur le contrôle intérimaire.
7. Avis de motion en vue de modifier le Règlement n° 130 2020 sur la délégation de pouvoir.
8. Dépôt et présentation du Projet de Règlement n° 130-2022 modifiant les Règlement n° 130-2020 et 130-2021 sur la délégation de pouvoir.
9. Levée de l'assemblée.

Donné ce 4 juillet 2022.

François Gagnon

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, François Gagnon, greffier de la Municipalité, certifie sur mon serment d'office après publié le présent avis dans les endroits désignés, de même que sur le site internet de la Municipalité en ce 4 juillet 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4^e jour de juillet 2022.

François Gagnon, greffier